

Ecole de Bréançon – Inscriptions 2022/2023

Les inscriptions des enfants à l'école de la Marette à Bréançon pour la prochaine année scolaire 2022/2023 doivent être transmises à la mairie d'ici le 22/04/2022.

Extrait du règlement intérieur

Les familles reçoivent les documents d'inscription aux activités (cantine et garderie) par l'intermédiaire de leurs enfants scolarisés, courant avril.

Pour les nouveaux arrivants, les familles peuvent se procurer les documents directement en mairie, par mail ou en téléchargement sur le site de la Commune.

Les inscriptions sont annuelles, il vous appartient de les renouveler chaque année scolaire.

Le dossier complet (accompagnées des justificatifs demandés) est à retourner en mairie avant le 22 avril 2022.

Attention, un enfant non inscrit ne pourra être accueilli aux accueils périscolaires.

+++

Parents, les documents ci-dessous vous sont destinés, à la fois pour vous renseigner et pour mettre à votre disposition les formulaires à remplir.

Bulletin d'inscription à retourner en mairie (un par enfant), signé par les représentants légaux

Fiche sanitaire à retourner en mairie (une par enfant), signé par les représentants légaux

Charte du savoir-vivre à la cantine à retourner en mairie

(une par enfant), signé par l'enfant et les représentants légaux

Mandat SEPA à retourner en mairie accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire

Règlement intérieur